

Je n'ai pas trouvé d'employeur

Je n'ai pas trouvé d'employeur dès la rentrée, je peux tout de même commencer les cours. J'ai un délai de 3 mois (renouvelable 3 mois) pour signer un contrat et commencer réellement son alternance. Pendant cette période, je conserve le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Passé ce délai, ma formation prend fin immédiatement.

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION ;
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE, AU SENS DE L'ARTICLE L. 6211-2



UNAFORIS

Union Nationale des Acteurs de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

1D Chemin Vélia
97432 RAVINE DES CABRIS
Tél : 0262 96 95 30
Fax : 0262 25 27 03
Mail : accueil@emap.re
Site internet : www.emap.re



Vous voulez devenir apprenti ?



Conditions d'accès :
Être âgé de 18 ans à 29 ans
Pas de limite d'âge pour les RQTH, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau

J'ai déjà un employeur

Le/la futur/e apprenti(e)

- Informe L'EMAP de sa situation
- S'inscrit à la formation souhaitée
- Passe les épreuves de sélection d'entrée en formation
- Signe son contrat avec l'employeur
- Transmet à l'EMAP une copie du CERFA signée par toutes les parties
- Communique le calendrier de la formation à son employeur

L'employeur

- Transmet le CERFA à l'EMAP pour que celui-ci complète la partie formation
- Le CFA renvoie la convention et le CERFA pour signature tripartite (CFA -Apprenti(e) - Employeur)
- Complète les Informations sur le maître d'apprentissage : ses diplômes, son expérience professionnelle, le nombre d'apprentis et alternants encadrés ;
- Renvoie le CERFA à son OPCO ou à la DEETS pour enregistrement

Je n'ai pas d'employeur

je m'inscris en ligne sur le site de l'EMAP www.emap.re pendant la période d'ouverture des inscriptions

Je passe les épreuves de sélection organisées par l'EMAP

J'ai été sélectionné (e) sur la liste principale ou complémentaire

Je cherche un employeur

- Je me renseigne sur les conditions et les principes de l'alternance
- Je consulte les offres d'emploi sur le site de pôle emploi et des employeurs
- Je participe à des ateliers de coaching CV et candidature
- Je cible les entreprises dans lesquelles je souhaite travailler
- Je sollicite mon réseau (famille, ami, etc. ...)
- J'envoie mon Curriculum Vitae et ma lettre de motivation
- Je participe au job dating organisée par l'EMAP

J'ai trouvé un employeur

Le/la futur/e apprenti(e)

- Informe L'EMAP de l'avancée de son dossier
- Signe son contrat avec l'employeur
- Transmet à l'EMAP une copie du CERFA signée par toutes les parties
- Communique le calendrier de la formation à son employeur

L'employeur

- Transmet le CERFA à l'EMAP pour que celui-ci complète la partie formation
- Le CFA renvoie la convention et le CERFA pour signature tripartite (CFA -Apprenti(e) - Employeur)
- Complète les Informations sur le maître d'apprentissage : ses diplômes, son expérience professionnelle, le nombre d'apprentis et alternants encadrés ;
- Renvoie le CERFA à son OPCO ou à la DEETS pour enregistrement